



## Annual General Meeting

Wednesday, February 20<sup>th</sup>, 2013,  
at 12:00 pm  
in Room A2-217  
125 Sussex Drive, Ottawa.

## Assemblée générale annuelle

le mercredi 20 février 2013 à 12  
h 00  
à la salle A2-217,  
125, promenade Sussex, Ottawa.

### MINUTES

20/02/2013

### PROCÈS-VERBAL

Gordon McAllister, président, préside l'assemblée générale annuelle (AGA).

#### 1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 12 h 03.

#### 2. Présentation du bureau

Les administrateurs se sont présentés dans cet ordre:

Gordon McAllister, Président  
Stéphane Allard, 2<sup>e</sup> Vice-président  
Kinga Nogrady, Secrétaire intérimaire et 3<sup>e</sup> Vice-présidente  
Jean Lalonde, Agent de santé et sécurité  
Archie Campbell, Chef délégué syndical  
Gloria Castro, Trésorière et Agente des droits humains

#### 3. Présentation des invités

Gordon présente les permanents du Syndicat des employées et employés nationaux (SEN) présents à la séance :

Eddy Kennedy, Vice-président, Bureau national  
Karl Lafrenière, Vice-président régional adjoint, hors Canada  
Jay Castonguay, Représentante régionale de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), Gatineau  
Jim McQuaid, ancien Président de la section locale 70125

#### 4. Adoption de l'ordre du jour

Gordon donne lecture de l'ordre du jour proposé.  
Jean Lalonde propose que l'ordre du jour soit approuvé.  
Gloria Castro appuie la proposition.  
L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité à 12 h 09.

## **5. Approbation du procès-verbal de séances précédentes**

Les procès-verbaux des AGA du 21 mars 2012 (partie A) et du 30 novembre 2012 (Partie B) sont présentés.

Jean Lalonde propose que le procès-verbal de la partie A de l'AGA soit adopté.  
Stéphane Allard appuie la proposition.  
Le procès-verbal de la partie A de l'AGA est approuvé à l'unanimité à 12 h 10.

Kinga Nogrady propose que le procès-verbal de la partie B de l'AGA soit adopté.  
Archie Campbell appuie la proposition.  
Le procès-verbal de la partie B de l'AGA est approuvé à l'unanimité à 12 h 11.

## **6. Revue de la dernière réunion**

Gordon indique que l'on s'attaquera aux questions découlant du procès-verbal au sujet du budget au point 8 à l'ordre du jour : « Approbation des dépenses de 2012 et du budget proposé pour 2013 ».

## **7. Invité — SEN**

Lors de la partie B de L'AGA s'étant tenue le 30 novembre 2012, des questions furent posées concernant la non-conformité de la section locale 70125, questions auxquelles la direction de la section locale n'a su répondre. Gordon présente Eddy Kennedy, Vice-président du bureau national, qui siège à la séance pour aborder les questionnements.

M.Kennedy dénote qu'il répondra à toutes questions des membres, mais qu'il commencera par répondre aux questions ayant été posées lors de la partie B de l'AGA et qui sont inscrites au procès-verbal de la séance.

**Question découlant du procès-verbal de la partie B de l'AGA :** Dans quel domaine la section locale n'a-t-elle pas été conforme?

**Réponse de M.Kennedy:** Un audit annuel fait partie intégrale du processus comptable de la section locale 70125. Cet audit est tenu pour s'assurer de la validité et de la fiabilité de l'information, mais aussi pour évaluer le degré de contrôle interne maintenu par la section locale. Le vérificateur évalue les contributions faites à la section locale et les dépenses encourues et se rapporte ensuite au bureau de l'Élément. Lors d'un audit en 2011, des irrégularités ont été rapportées par le vérificateur au bureau de l'Élément, qui recommanda un examen plus approfondi. À titre de mesure préventive, le bureau de l'Élément a immédiatement arrêté le versement des cotisations à la section locale et gela le compte bancaire de cette dernière. La section locale 70125 était dans une situation financière précaire pendant l'enquête.

**Question découlant du procès-verbal de la partie B de l'AGA :** Pouvez-vous confirmer qu'il n'y pas de sommes manquantes?

**Réponse de M.Kennedy :** Comme mentionnées, des irrégularités ont été découvertes lorsque le vérificateur a effectué l'audit. Des sommes ont été dépensées sur des articles

dont l'achat n'est pas permis par les règlements administratifs, ou pour lesquels on ne trouva pas la documentation nécessaire pour prouver que le processus normal d'approbation des dépenses avait été suivi. Les sections locales n'ont pas l'autorisation de dépenser leurs fonds comme elles le désirent; un système pour vérifier et équilibrer les comptes est en place pour s'assurer que les fonds sont dépensés adéquatement.

Il fut découvert pendant l'audit que certaines dépenses n'étaient pas accompagnées de la documentation nécessaire pour les supporter. Il ne s'agissait pas d'une seule dépense majeure, mais plutôt d'une série de dépenses mineures comme des voyages, le remboursement de salaire perdu, etc. Le total des dépenses illégitimes atteignait 43 939 \$. Le bureau de l'Élément a mené son enquête par l'entremise d'un parti impartial indépendant et cette enquête démontra que les individus ayant engagé ces dépenses ne pouvaient pas fournir de documentation ou d'explications satisfaisantes. Le bureau de l'Élément fit donc les recommandations suivantes au Bureau national :

Le président à l'époque réclama des remboursements pour un montant d'environ 40 000 \$. Il fut recommandé qu'elle rembourse la section locale et qu'elle soit bannie du SEN. Le Bureau national respecta cette recommandation et l'individu fut banni à vie, et même le remboursement des fonds dépensés ne garantit pas qu'elle puisse redevenir membre. La présidente n'a rien remboursé du montant frauduleusement réclamé et n'a pas communiqué avec le Bureau national non plus.

La trésorière à l'époque réclama des remboursements pour un montant de 3 000 \$. Le bureau de l'Élément recommanda qu'elle rembourse le montant et qu'elle soit suspendue pendant 5 ans. L'individu a remboursé le montant, toutefois la suspension de 5 ans est toujours en vigueur.

Voilà pourquoi le fond de grève de la section locale n'était pas équilibré. Comme le stipule le règlement, un seul individu ne peut avoir accès à aucun des comptes bancaires de la section locale; dans le présent cas, les deux signataires au compte étaient impliquées. Par contre, la trésorière n'était pas au courant que la présidente n'était pas autorisée à engager ces dépenses.

Gloria Castro interrompt la séance pour mentionner que la section locale a depuis implémenté un compte à 3 signataires.

M.Kennedy dénote que le bureau actuel de la section locale n'était pas impliqué dans les inconvenances financières qui ont eu lieu.

**Question en séance :** Est-ce que la perte des 43 000 \$ apparaît dans le budget nous étant présenté?

**Réponse de M.Kennedy :** La section locale répondra aux questions concernant le budget durant la partie de la séance y étant consacrée. Par contre, le bureau a hérité de ce problème qui eut lieu dans les années précédentes aux années prises en considération dans le présent budget.

**Question en séance :** Comment le 40 000 \$ subsistant est-il récupéré?

**Réponse de M.Kennedy :** Il est de la responsabilité de l'individu de rembourser le montant. Le bureau de l'Élément n'intente pas de poursuite judiciaire, et même si l'on

contactait la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) concernant ce crime en col blanc, il est peu probable que les actions encourues pour un crime si petit dépassent la prise d'une déposition. Il n'y a aucune garantie que l'argent serait remis à la section locale si l'on poursuivait l'individu à la Cour des petites créances puisque cette personne n'a pas les actifs nécessaires au remboursement.

**Question en séance :** Pouvons-nous placer un privilège sur sa maison?

**Réponse de M.Kennedy :** C'est peu probable puisque nous n'avons pas intenté de poursuite criminelle.

**Question en séance :** Pouvons-nous la poursuivre en justice?

**Réponse de M.Kennedy :** Poursuivre l'individu en Cour serait un investissement majeur de temps et d'argent. Il en coûterait probablement plus cher à la section locale d'entamer une poursuite judiciaire que ce que l'individu a dépensé inadéquatement.

**Question en séance :** Avez-vous déclaré le vol au gouvernement?

**Réponse de M.Kennedy:** Non, nous ne rendons pas de compte au gouvernement fédéral.

Gordon dénote que l'objectif de cette conversation est de mettre cette situation derrière nous pour aller de l'avant. Le bureau actuel n'était pas impliqué dans les dépenses douteuses et n'avait pas connaissance de leur existence; cependant, ses dirigeants sont inconfortables relativement à leur incapacité à répondre aux questions à ce sujet. C'est la raison pour laquelle ils ont invité le représentant de la composante à l'AGA. Gordon demande aux membres de la section locale s'ils sont satisfaits de l'information soumise et s'ils sentent qu'ils en connaissent suffisamment sur le sujet pour laisser cette situation derrière eux et aller de l'avant.

Il n'y a pas de réponse. Aucune autre question n'est posée.

Gordon mentionne que Gloria a fait un excellent travail en remettant de l'ordre dans les états financiers en plus de mettre sur pied de multiples procédures pour faire en sorte d'éviter que de telles situations ne se reproduisent. Par exemple, la nouvelle procédure fait en sorte que la personne ayant engagé une dépense ne peut être signataire sur un chèque de remboursement.

## **8. Approbation des dépenses de 2012 et du budget proposé pour 2013**

Gloria présente le relevé des dépenses de 2012 et le budget proposé pour 2013. Elle souligne que les dépenses et le budget de la section locale sont la responsabilité de l'ensemble des membres, et que ceux-ci ont donc la responsabilité de poser les questions nécessaires à leur compréhension complète de la documentation étant présentée. Gloria a déployé de grands efforts pour remettre de l'ordre dans les registres comptables et pour s'assurer que la documentation requise soit disponible pour supporter chacune des dépenses ayant été présentées dans son rapport.

Gloria dénote aussi que 85 083 \$ ont été transférés dans le fond de grève pour rembourser ce qui était dû au fond à la suite des années 2005 à 2012.

Gloria fait la lecture détaillée du rapport des dépenses de 2012 pour que les membres

sachent exactement comment leur cotisation a été dépensée.

Une fois le rapport lu, Gloria demande aux membres s'ils ont des questions. Les membres répondent qu'ils n'en ont pas.

Gloria propose que le rapport des dépenses de 2012 soit approuvé.

Jean Lalonde appuie la proposition.

Le rapport des dépenses de 2012 est approuvé à l'unanimité à 12 h 45.

Gloria présente alors le budget proposé pour 2013. Gloria explique que les chiffres présentés dans le budget sont les montants maximums que le bureau peut dépenser sur un article. Elle dénote aussi que les revenus approximatifs de la section locale après le transfert ayant été fait au fond de grève est de 35 342 55 \$. Il y a eu un transfert de 5 657 \$ depuis le compte chèque pour couvrir les dépenses de 2013, ce qui explique le montant actuel de 42 000 \$ dans le budget. Gloria explique en détail les raisons qui font en sorte que les dépenses de l'administration du bureau vont en augmentant. L'augmentation s'explique en partie par la mise à jour et la traduction du site internet. Elle dénote aussi que l'audit de cette année sera considérablement moins cher que les précédents, puisque les registres comptables sont bien en ordre. Gloria explique que la ligne consacrée aux «Conventions, séminaires, congrès et événements divers» indique 4 000 \$ que le bureau aimerait reporter pour les congrès et conventions dans le budget de 2014. Bien que les coûts encourus par les délégués qui assistent aux conférences ne soient pas défrayés par le budget de la section locale, les coûts pour les observateurs eux, le sont. Ces coûts comprennent des dépenses en transport, hébergement, repas et en perte de salaire, et peuvent atteindre des milliers de dollars. Alors, la section locale met de l'argent de côté tous les ans pour s'assurer d'avoir les fonds nécessaires lorsque le besoin se présente.

Gloria propose que le budget de 2013 soit approuvé.

Stéphane appuie la proposition.

Le rapport budgétaire de 2013 est approuvé à l'unanimité à 12 h 58.

**Question en séance :** Je veux remercier Gloria d'avoir remis de l'ordre dans les registres comptables.

Gloria Castro reçoit une main d'applaudissements de la part des membres en guise de reconnaissance.

**Question en séance :** Je veux m'assurer que les expériences du passé ne se reproduisent pas et qu'il n'y ait pas de dépenses majeures engagées par la section locale. Les dépenses telles que celles engagées par l'envoi d'observateurs aux congrès devraient être décidées par vote.

**Réponse de Gordon McAllister:** Nous avons déjà un processus de vote en place pour prendre ces décisions et le vote se déroule habituellement pendant les AGA. Comme Gloria l'a dénoté, il peut être dispendieux d'envoyer des observateurs aux congrès puisque la section locale défraie les coûts de transport, repas, hébergement, etc. La section locale se fie aux normes sur l'indemnité quotidienne de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC). Il est important que la section locale envoie des délégués et des observateurs aux congrès puisque cette présence peut se solder par des gains financiers. Les coûts totaux

pour l'envoi d'observateurs dépendent de leur poste. Par exemple, rembourser le salaire d'un commis aux écritures et aux règlements (CR) — comme un CR-03 — est moins coûteux qu'un remboursement pour un membre du service administratif (AS) comme un AS-06.

Tel que démontré dans ce budget, notre façon de faire est de mettre de l'argent de côté chaque année et de reporter le montant à l'année suivante pour que les fonds nécessaires soient disponibles lorsqu'une convention a lieu.

## **9. SEN — Lecture des règles de l'AFPC**

Karl Lafrenière fait la lecture des règles à suivre pour les élections.

## **10. Élection du bureau**

Karl préside les élections tenues pour déterminer les postes suivants:

- 1<sup>er</sup> Vice-président
- 3<sup>e</sup> Vice-président
- Trésorier
- Chef délégué syndical
- Agent des droits humains

Karl dénote qu'une mise en candidature a été proposée pour Stéphane Allard comme *1<sup>er</sup> Vice-président*

Karl demande s'il y a d'autres mises en candidature. Il n'y a pas de réponses.

Une deuxième demande de mise en candidature est faite sans réponse.

Une troisième demande de mise en candidature est faite sans réponse.

Stéphane Allard est accepté et acclamé comme 1<sup>er</sup> Vice-président à 13 h 00.

Stéphane occupait auparavant le poste de 2<sup>e</sup> Vice-président et laisse donc ce poste vacant.

Une élection pour ce poste sera effectuée pour un mandat d'un ou deux ans. Karl dénote

qu'une mise en candidature a été proposée pour Kinga Nogrady comme 2<sup>e</sup> Vice-présidente.

Karl demande s'il y a d'autres mises en candidature. Il n'y a pas de réponses.

Une deuxième demande de mise en candidature est faite sans réponse.

Une troisième demande de mise en candidature est faite sans réponse.

Kinga Nogrady est acceptée et acclamée comme 2<sup>e</sup> Vice-présidente à 13 h 01.

Karl dénote qu'aucune mise en candidature n'a été proposée pour le poste de Trésorier.

Karl demande s'il y a des mises en candidature.

Barb Delaney propose la mise en candidature de Chantal DiFranco.

Elizabeth Samokhina appuie la proposition.

Karl demande à Chantal si elle accepte la mise en candidature. Chantal accepte.

Karl demande s'il y a d'autres mises en candidature. Il n'y a pas de réponses.

Une deuxième demande de mise en candidature est faite sans réponse.

Une troisième demande de mise en candidature est faite sans réponse.

Chantal DiFranco est acceptée et acclamée comme Trésorière à 13 h 03.

Karl dénote qu'une mise en candidature a été proposée pour Archie Campbell comme Chef délégué syndical.

Karl demande s'il y a d'autres mises en candidature. Il n'y a pas de réponses.  
Une deuxième demande de mise en candidature est faite sans réponse.  
Une troisième demande de mise en candidature est faite sans réponse.  
Archie Campbell est accepté et acclamé comme Chef délégué syndical à 13 h 04.

**Question en séance:** Allons-nous élire le 3<sup>e</sup> Vice-président aujourd'hui?

**Réponse de Karl:** Oui, merci de me le rappeler.

Karl dénote qu'aucune mise en candidature n'a été proposée pour le poste de 3<sup>e</sup> Vice-président.

Karl demande s'il y a d'autres mises en candidature. Il n'y a pas de réponses.

Une deuxième demande de mise en candidature est faite sans réponse.

Une troisième demande de mise en candidature est faite sans réponse.

Le siège du 3<sup>e</sup> Vice-président demeurera vacant.

Karl dénote qu'aucune mise en candidature n'a été soumise pour le poste d'Agent des droits humains

Karl demande s'il y a des mises en candidatures. Il n'y a pas de réponses.

**Question en séance:** J'ai parlé à Jean Lalonde de la situation suivante : je viens de me remettre d'une maladie grave et j'aimerais siéger sur un comité sur l'invalidité avec un spécialiste fonctionnel.

**Réponse de Karl:** L'idée d'avoir un comité pour s'occuper des situations relatives aux droits humains devrait être présentée au bureau, qui pourra ensuite voter sur le sujet. Nous ne pouvons toutefois pas former le comité aujourd'hui puisque nous devrions modifier les règlements administratifs pour pouvoir transformer le poste d'agent des droits humains en comité. Un préavis de 30 jours est requis par les règlements administratifs pour qu'une telle requête soit présentée à l'AGA. Une autre option serait que vous preniez le poste d'agent des droits humains et que vous établissiez un comité par la suite. Par contre, ce comité devrait représenter toutes minorités et non pas se limiter aux questions touchant les personnes handicapées.

**Question en séance:** Comment dois-je procéder?

**Réponse de Karl:** Vous aurez-besoin de l'auteur d'une mise en candidature et de quelqu'un pour appuyer la proposition.

Peggy Coupland propose la mise en candidature de Christine Comtois comme Agente des droits humains.

Chantal DiFranco appuie la proposition.

Karl demande s'il y a d'autres mises en candidature. Il n'y a pas de réponses.

Une deuxième demande de mise en candidature est faite sans réponse.

Une troisième demande de mise en candidature est faite sans réponse.

Christine Comtois est acceptée est acclamée comme Agente des droits humains à 13 h 08.

**Christine prend la parole:** Je veux simplement mentionner que je suis considéré comme handicapée et que je suis disponible à aider quiconque ayant des questions touchant les personnes handicapées.

Karl dénote qu'aucune mise en candidature n'a été proposée pour le poste de Secrétaire. Karl demande s'il y a des mises en candidature. John Aboud propose de prendre le poste. Jean Lalonde propose la mise en candidature de John Aboud. Gloria Castro appuie la proposition. Karl demande s'il y a d'autres mises en candidature. Il n'y a pas de réponses. Une deuxième demande de mise en candidature est faite sans réponse. Une troisième demande de mise en candidature est faite sans réponse. John Aboud est accepté et acclamé comme Secrétaire à 13 h 10.

### **11. Rapports des membres du bureau**

Les rapports des membres du bureau sont présentés et distribués. Si un membre a quel questionnement que ce soit à propos d'un rapport, il/elle doit contacter le membre du bureau concerné.

### **12. Affaires nouvelles**

Jean dénote que dans la partie A de l'AGA, Christine Comtois n'avait pas pu se présenter aux élections en raison d'une question technique. Jean demande que la composante confirme que Christine Comtois est une membre en règle. Eddy Kennedy confirme que Christine Comtois est une membre en règle.

Christine mentionne qu'elle a été embarrassée par cette accusation et demande des excuses de la part du SEN.

Eddy Kennedy s'excuse auprès de Christine Comtois au nom du SEN et Christine accepte les excuses.

### **13. Serment professionnel**

Il est demandé aux membres du bureau nouvellement élus de rester après l'AGA pour prendre leur serment professionnel.

### **14. Ajournement de la séance**

Gordon McAllister propose que l'AGA soit ajournée. Stéphane Allard appuie la proposition. L'AGA est ajournée à 13 h 15.

Le serment professionnel des membres nouvellement élus du bureau a eu lieu à 13 h 20.

Procès-verbal rédigé par: Kinga Nogrady, 2<sup>e</sup> Vice-présidente.